



## AXE 2 - Faire des jeunes une priorité régionale

**Les jeunes ont été durement touchés par la crise. Trois quarts d'entre eux ont rencontré des difficultés financières et la moitié, des difficultés pour payer leur logement ou encore avoir accès à une alimentation de qualité.**

Il nous faut répondre à cette urgence sans attendre et redonner espoir à une jeunesse qui en a tant besoin.

Nous ferons des jeunes une priorité, en veillant à leur donner les meilleures conditions d'éducation, de formation et d'émancipation par l'école. Nous nous mobiliserons en particulier contre la précarité, contre le

décrochage scolaire et pour l'insertion professionnelle. Nous soutiendrons l'autonomie des jeunes à travers l'ensemble des politiques du Conseil régional et en lien étroit avec les associations et toutes les structures qui interviennent auprès des jeunes.

### Investir dans l'éducation et la formation de nos jeunes

- 1. Faire des Pays de la Loire un "territoire zéro décrocheur" et former 50 000 jeunes éloignés du système éducatif et de l'emploi.** Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation et de l'insertion (Villes, Départements, Éducation nationale, acteurs associatifs, missions locales) en ayant pour ambition de permettre à chaque jeune en difficulté de bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers une nouvelle voie : retour en formation initiale, réorientation, formation rebond, service civique, accueil ponctuel sous statut scolaire dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), etc.
- 2. Organiser des « campus d'été » dans les lycées pour offrir un soutien scolaire aux élèves les plus en difficulté.** En partenariat avec les lycées volontaires et les acteurs de l'éducation populaire, la Région proposera une offre de stage éducatifs culturels et sportifs, pendant l'été, à destination de lycéens volontaires.
- 3. Créer des plateformes locales de rencontres entre jeunes et employeurs.** Sur chaque territoire, la Région accompagnera l'émergence de plateformes d'employeurs (sur le modèle de l'Association pour le rapprochement école-entreprises dans le Choletais) afin de permettre une mise en relation directe entre les employeurs et les établissements, de permettre aux lycéens de découvrir le monde de l'entreprise, ainsi qu'aux étudiants et aux apprentis de rencontrer les employeurs de leur bassin de vie pour trouver un stage, premier emploi, contrat d'apprentissage, etc.
- 4. Améliorer la visibilité des offres de formation destinées aux jeunes.** Nous nous appuyons sur la plateforme choisirmonmétier-paysdelaloire.fr et améliorerons sa visibilité en développant une véritable stratégie d'information sur les réseaux sociaux, en créant une application dédiée et en facilitant l'utilisation de cette plateforme grâce à la mise en relation directe avec un conseiller sans prise de rendez-vous (tchat en ligne notamment).
- 5. Prendre en compte le handicap dans le Service Public Régional de l'Orientaion.** Prévoir des formations aux pré-requis pour accompagner l'entrée d'adultes en situation de handicap dans certaines formations (notamment dans le secteur du numérique). Prévoir des formations de formateurs pour accompagner l'insertion professionnelle. Développer l'accès des personnes en situation de handicap aux services civiques.

- 6. Promouvoir l'égalité des chances dans le projet éducatif régional.** Coordonner des actions éducatives visant à mieux appréhender l'enseignement supérieur long dans les lycées en quartiers prioritaires, initier et soutenir des actions de découvertes de lieux universitaires et de rencontre avec les enseignants et les étudiants. La Région soutiendra les initiatives portées par les lycées, les associations d'éducation populaire et les établissements d'enseignement supérieur allant dans ce sens. Enfin, l'éloignement des lieux d'enseignement étant un facteur de discrimination envers les jeunes des territoires ruraux, la Région veillera à ce qu'une meilleure information soit effectuée sur les possibilités d'aide, notamment au logement dans les lycées publics et privés sous contrat des territoires ruraux.
- 7. Créer une Agence Erasmus+ régionale pour renforcer la mobilité européenne.** Renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes via une augmentation des aides et créer une Agence Erasmus+ régionale afin d'assurer la promotion et la gestion des volets éducation et formation du programme européen Erasmus+ et ainsi mieux capter les fonds européens concernant la mobilité internationale des jeunes.
- 8. Mettre les questions de consentement, d'éducation à la vie sexuelle et affective, et de lutte contre les discriminations dans le projet éducatif régional.** Développer les actions éducatives sur ces thématiques et former spécifiquement les agents du Conseil régional intervenant dans les lycées.
- 9. Se fixer l'objectif de "100 % lycées verts" et de « 100 % des bâtiments régionaux verts ».** Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique et de végétalisation des espaces intérieurs comme extérieurs. Dans le cadre du dispositif "100 % lycées verts" nous financerons des espaces de stationnement et aux abords des établissements ainsi que des abris-vélo près des arrêts de bus. Nous co-financerons, en partenariat avec les autres collectivités, des aménagements cyclables pour assurer une meilleure desserte des établissements.
- 10. Rénover et construire de nouvelles places en internat.** Nous renforcerons les investissements pour rénover et accroître la capacité d'accueil des internats afin de faciliter la mobilité et l'autonomie des jeunes. En partenariat avec l'Etat nous soutiendrons le développement d'internats pour contribuer à lutter contre le l'échec et le décrochage scolaire. Dans certaines situations extrêmes, nous proposerons de l'accueil d'urgence en internat pour des jeunes en situation de rupture.
- 11. Initier des budgets participatifs dans les lycées.** L'utilisation d'une partie des dotations versées par la Région à destination des équipes éducatives devra être décidée par les élèves des établissements (budgets participatifs à l'échelle d'un établissement, décision du Conseil de vie lycéenne, etc.)

## Améliorer les conditions de vie des jeunes Ligériennes et Ligériens

- 12. Instaurer la gratuité des transports régionaux pour les 18-26 ans.** Dès 2021, nous lancerons une expérimentation sur la gratuité des TER pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans. Cette mesure sera généralisée et étendue aux cars à partir de 2022, en tenant compte des résultats de l'expérimentation.
- 13. Mettre en place une tarification sociale dans la restauration scolaire et les transports scolaires.** Afin d'accompagner les familles modestes et de faire en sorte qu'aucun jeune ne soit exclu de la cantine ou des transports scolaires pour des raisons financières, nous travaillerons à la mise en place d'une tarification progressive en fonction des ressources.
- 14. Financer le permis de conduire des jeunes en insertion.** La Région accompagnera financièrement les jeunes suivis par des missions locales afin qu'ils puissent passer le permis de conduire et ainsi gagner en employabilité.
- 15. Lutter contre la précarité numérique des jeunes.** Nous fournirons un ordinateur à tous les lycéennes et lycéens qui en ont besoin. Cette aide sera accompagnée d'un accès 4G suivant les besoins et d'une véritable action éducative pour guider les élèves dans l'utilisation des outils numériques.

- 16. Mieux mobiliser le Fonds social lycéen en l'ouvrant à de nouveaux usages.** Le fonds social lycéen est actuellement sous-utilisé. En plus de la cantine et de la restauration scolaire, ce fonds devra servir à développer des projets d'ouverture à l'international et permettre aux lycéennes et lycéens d'accéder à des soins de santé lorsque les familles ne le peuvent pas.
- 17. Adopter un plan pluriannuel de soutien au logement des jeunes.** Aider la construction de cités universitaires et de foyers de jeunes travailleurs. Encourager la création d'habitats solidaires en lien avec le Centre régional d'information jeunesse (logements intergénérationnels, colocations solidaires...).
- 18. Agir contre la souffrance psychologique des jeunes.** Renforcer le soutien de la Région aux maisons des adolescents qui maillent le territoire ainsi qu'aux services de santé dans les universités. Mettre en place des permanences psychologiques hebdomadaires dans les établissements scolaires pour lutter contre la souffrance des jeunes. Créer une plateforme à destination des étudiants pour permettre de faciliter l'accès à des ressources diverses de soutien psychologique : tests, articles, vidéos, audio, échanges avec des psychologues. Enfin, en complément des dispositifs mis en place par l'Etat, nous étudierons l'accès à une offre de consultation gratuite auprès d'un psychologue grâce au e-pass jeune.
- 19. Financer le premier contrat de mutuelle pour les jeunes.** Afin que que les jeunes puissent se soigner dans de bonnes conditions, nous rétablirons l'aide à la complémentaire santé supprimée par la droite régionale. La Région remboursera ainsi jusqu'à 100 € sur la souscription d'un premier contrat de mutuelle.
- 20. Mettre à disposition gratuitement des protections périodiques biologiques dans les lycées, CFA, et centres de formation sanitaire et social (IFSI, IFAS, IRTS).** Garante des bonnes conditions d'études de chacune et de chacun, la Région fera de la gratuité des protections hygiéniques une des priorités de ses actions tournées vers la jeunesse.

## Développer l'engagement des jeunes

- 21. Encourager les parcours d'engagement citoyen pour chaque jeune.** Développer et valoriser l'engagement de tous les jeunes, lycéens, apprentis, étudiants, jeunes adultes par la création de formations à la gestion des associations. Généraliser l'élection d'écodélégués au sein des lycées de la région et proposer des formations spécifiques pour aider les délégués d'élèves dans leurs missions.
- 22. Recréer le Conseil régional des jeunes.** Ce Conseil régional des jeunes sera composé de jeunes de tous horizons, élus pour une durée d'un an et disposant d'un budget alloué à la réalisation d'une action régionale déterminée au cours de leur mandat, en lien constant avec les services de la Région.
- 23. Revoir le programme d'actions éducatives.** Il s'agira d'ouvrir davantage la liste des sujets qui pourront être abordés et des actions qui pourront être réalisées avec les élèves : la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde, l'égalité femme-homme, la laïcité...
- 24. Mettre en place un dispositif "Jumelage culturel des lycées".** Pour que tous les lycées du territoire puissent nouer des partenariats sur la logique "1 lycée, 1 artiste, 1 lieu culturel". Qu'il s'agisse de lieux de diffusion, de compagnies, ou d'artistes, la Région impulsera les échanges avec les lycées (événements, colloques, initiations, résidences d'artistes).

## **Faire de la Région le véritable chef de file des politiques de jeunesse, faire des jeunesse une question transversale à toutes les politiques régionales**

### **25. Co-construire les politiques jeunesse.**

Concrètement, les politiques jeunesse seront coordonnées avec les autres niveaux de collectivité et les services de l'État et définies en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde associatif. De façon à coordonner au mieux les actions de cet ensemble d'acteurs, la Région organisera un forum régional des jeunesse pour plus de concertation dans la construction des politiques publiques.

### **26. Relancer les conventions de partenariat avec les fédérations de la jeunesse et de l'éducation populaire.**

Ces conventions sont essentielles pour structurer le secteur, lui permettre de mener sereinement des activités et éviter une incroyable perte de temps dans les appels à projets.

### **27. Veiller à ce que chaque schéma de la Région intègre pleinement les problématiques jeunesse.**

Qu'il s'agisse du schéma d'aménagement du territoire (SRADDET), du schéma déterminant l'action économique de la région (SRDEII) ou d'autres documents structurants établis par la région, nous nous engageons à faire de la jeunesse un axe structurant et transversal de l'action de la Région.